

Réunion sur le devenir du Canal de la Sambre à l'Oise
Le Mardi 2 février 2010, Ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du
Développement Durable et de la Mer

Etaiient présents :

Monsieur Marc PAPINUTTI, Directeur des Infrastructures de Transport, MEEDDM
Monsieur François HOUIX, MEEDDM
Monsieur Franck AGOGUE, Sous-directeur RFP, MEEDDM
Madame Cécile PETIT-LE-BRUN, MEEDDM
Monsieur Pierre VERDEAUX, Inspecteur Général des Ponts et Chaussées, Conseil Général de l'Environnement et du Développement Durable
Monsieur Olivier ANDRE, Sous-préfet d'Avesnes-sur-Helpe
Madame Elodie SCHES, Sous-préfète de Vervins
Monsieur Jean-Luc PERAT, Député du Nord et Conseiller Général du Nord
Madame Christine MARIN, Députée du Nord
Monsieur Jean-Jacques THOMAS, Président d'INITIALITE Ingénierie & Territoire et 1^{er} Vice-président du Conseil Général de l'Aisne
Madame Marie-Laure KRESEC, EVOLI - coordination des projets sur la Sambre
Monsieur Eric VANTAL Directeur de la Voirie du Conseil Général de l'Aisne
Madame Josiane SULECK, Vice-présidente de l'Agglomération de Maubeuge Val de Sambre
Monsieur Benjamin SAINT-HUILE, Vice-président de l'Agglomération de Maubeuge Val de Sambre et maire de Jeumont
Madame Audrey BERA, Chargé de mission Agglomération de Maubeuge Val de Sambre
Monsieur Daniel DEVINS, Vice-président de la Communauté de Communes Sambre-Avesnois
Monsieur Hervé HABERZETTEL, Directeur de Cabinet de Joël WILLMOTTE
Madame Odile HAZEBROUCQ, Chef de projet de la Communauté de Communes Sambre-Avesnois
Monsieur RYCKEBUSCH, Région Nord-Pas de Calais, Direction des transports
Madame Christine MOISES-MASSSET, assistante de M.VANDIERENDONCK, Région Nord Pas de Calais
Madame Odile LEPERRE-VERRIER, Conseillère technique de la Région Nord Pas de Calais
Monsieur Patrick LAMBERT, Directeur Général Adjoint de VNF
Monsieur Antoine BERBAIN, Chef STVE de VNF
Monsieur Olivier CHARDAIRE, TVE, Bassin de la Seine de VNF

Contexte :

Suite à la réunion du 24 février 2009, lors de laquelle Monsieur PAPINUTTI a reçu une délégation d'élus du Nord et de l'Aisne, le Ministre d'État, Ministre de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement Durable et de la Mer a confié au Conseil Général de l'Environnement et du Développement Durable une mission sur le devenir du canal de la Sambre à l'Oise et de la Sambre canalisée.

Le rapport n°OO6670-01 du Conseil Général, remis au Ministre d'État et au Secrétaire d'État en charge des transports le 29 septembre dernier a conclu à l'intérêt économique de cet axe nord/sud, reliant le bassin de la Seine à la frontière belge.

Ce rapport propose, en contrepartie d'un cofinancement de l'Etat pour la reconstruction des ponts-canaux de Vadencourt et de Macquigny, le transfert de cette voie d'eau, essentiellement vouée au tourisme fluvial, à une structure de gestion réunissant les collectivités locales dans le cadre d'un projet de territoire.

Afin d'établir les conditions et le cadre de la rénovation du canal et de son transfert, une réunion est organisée au MEEDDM, à la suite de laquelle sera établie une charte de d'engagement permettant à Voies navigables de France de lancer, dans un premier temps, le chantier de reconstruction du pont-canal de Vadencourt dans les meilleurs délais.

Compte-rendu de la réunion

Monsieur VERDEAUX introduit la réunion en rappelant le contenu de sa lettre de mission.

La Sambre canalisée et le Canal de la Sambre à l'Oise sont un axe de transit qui permet aux bateaux de plaisance belges et néerlandais de rejoindre rapidement le bassin parisien et les canaux du Sud de la France. Depuis la fermeture à la navigation du Canal de la Sambre à l'Oise, le nombre de bateaux sur la Sambre est proche de zéro.

Il établit tout d'abord le diagnostic technique de la Sambre (automatisation des écluses, ouvrages dans l'ensemble corrects et l'entretien des ouvrages réalisé de manière systématique en Nord-Pas de Calais). Ci-après sont reprises les principales conclusions du rapport

- reconstruction rapide des deux ponts-canaux de Vadencourt et Macquigny, comme signe fort de remise en état de la navigation de plaisance, en partageant le financement - 8 millions d'euros – entre VNF (50%), la Région Nord-Pas de Calais (25%) et le Conseil Général de l'Aisne

- d'autres travaux sont à refaire dans l'Aisne : des opérations de curage, la stabilisation des berges et l'automatisation des ouvrages hydrauliques à échéance 5 à 20 ans et dans le cadre de dispositifs complémentaires. Dans le Nord, la Sambre canalisée a été correctement entretenue et est toujours navigable, mis à part quelques points noirs à curer.

- les travaux d'entretien normaux seront assurés par VNF (étanchéité des portes d'écluses, dragage, rattrapage des travaux courants).

- décentralisation de la Sambre à titre expérimental, en créant une structure de gestion, de type syndicat mixte, rassemblant les collectivités territoriales et locales de proximité, pour une décentralisation à échéance 2013.

- réorganisation et unification des unités VNF intervenant en Nord-pas de Calais et en Picardie

La réfection des deux ponts-canaux doit être menée conjointement avec la mise en place d'une structure porteuse. Et l'organisation de la reprise du canal doit être coordonnée par les deux Sous-préfets.

Echéancier :

- signature d'un protocole d'accord financier et d'engagement de l'Etat / VNF et des collectivités territoriales (Région Nord Pas de Calais et Conseil Général de l'Aisne) pour la reconstruction des deux ponts-canaux,
- lancement des appels d'offre pour le pont de Vadencourt,
- réalisation des études, dossier Loi sur l'Eau et appels d'offre pour la Maîtrise d'œuvre du pont de Macquigny,
- les travaux seront réalisés en 2011-2012, avec un objectif de remise en service pour 2013.

M.PAPINUTTI remercie M.VERDEAUX pour le travail mené et estime les propositions satisfaisantes, d'autant que cette voie d'eau représente un intérêt pour le développement local. Il est donc nécessaire à présent de préparer le protocole, et de réaliser le montage de la structure de décentralisation. Il propose que M.VEDEAUX poursuive le travail engagé aux côtés des collectivités.

Actuellement, 52 agents sont en place sur le Canal et la Sambre canalisée. Ces agents resteront à VNF le temps de la remise en navigation de la voie d'eau, d'autant que des travaux de rattrapage sont nécessaires, notamment dans l'Aisne.

Monsieur THOMAS au nom du Conseil Général de l'Aisne rappelle le problème de désengagement de VNF sur l'ensemble des infrastructures du Canal de la Sambre à l'Oise, notamment les ponts-routiers. En effet, le Conseil Général de l'Aisne avait un accord datant de 2005 pour une prise en charge commune –VNF/Département - des ponts traversant des axes fluviaux. . Cependant, VNF a fait connaître sa volonté de se désengager pour les trois derniers ponts, par courrier reçu en date du 28 janvier. M.PAPINUTTI se charge de régler ce problème.

Néanmoins, le rapport VERDEAUX est un bon travail objectif et sérieux. VNF doit être mis en face de ses responsabilités. Heureusement, il existe une inter-régionalité forte entre le Conseil Général de l'Aisne et la Région Nord Pas de Calais qui sera très utile pour réaliser ces investissements sur ces deux ponts.

De plus, même si la Région Picarde ne souhaite pas s'investir sur les voies d'eau secondaires, des subventions régionales peuvent être allouées aux collectivités qui souhaitent travailler sur l'aménagement de ces voies d'eau.

Concernant la décentralisation, il est nécessaire d'avoir une lisibilité à moyen et long terme et de réfléchir dès maintenant au devenir des agents présents sur le Canal et la Sambre canalisée. Le Conseil Général ne souhaite pas s'investir dans la gestion de la voie d'eau.

Il en sera de même pour **la Région Nord Pas de Calais** : La Sambre est un enjeu d'aménagement du territoire. La Région apportera son soutien au territoire sur les projets d'aménagement et va très prochainement lancer un programme d'action de valorisation des voies fluviales au travers des projets d'agglomération. Dans ce programme sera inclus des opérations d'investissements, comme par exemple le cofinancement des deux ponts sur le canal. Néanmoins, il n'y aura pas de prise de compétence directe ou indirecte, ni de partie prenante dans la gestion.

Madame MOISE indique que pour Monsieur VANDIERENDONCK, le projet de la Sambre est très structurant pour le territoire qui répond aux objectifs du SRADT et de la Trame verte et Bleue Régionale. Une délibération a été prise en juin 2009 qui permet à la Région d'intervenir sur les voies d'eau sous certaines conditions. Ces projets d'investissement peuvent être financés à condition que les collectivités territoriales participent également.

Monsieur le Sous-préfet d'Avesnes-sur-Helpe rappelle que ses services sont présents aux côtés des collectivités pour solutionner des projets complexes. Il met ainsi en avant le projet structurant de la Communauté de Communes Sambre-Avesnois qui a déposé des dossiers de demandes subvention, conditionnées par l'échéancier de réaménagement de la Sambre. Ce projet de port fluvial et de port à sec a été déposé dans le cadre d'un appel à projet pour des Ports Exemplaires lancé par le MEEDDM, et sera également très prochainement déposé dans le cadre d'un appel à candidature de la Préfecture de Région. Des réponses doivent donc être apportées quant au futur fonctionnement de la Sambre, pour fin 2010. Il fait également mention du SCOT en cours d'élaboration sur l'Avesnois, ce qui permettrait de faciliter la mise en œuvre d'un plan de développement sur la Sambre.

Monsieur PAPINUTTI propose que Monsieur VERDEAUX commence à rédiger le protocole financier dès fin mars – début avril. En même temps il peut se faire accompagner d'une personne de la Direction Générale des Collectivités Locales pour proposer une organisation et des statuts. Reste à écrire la part de responsabilité de chacun. En parallèle, les appels d'offre peuvent être lancés sur le pont de Vadencourt. Il en profite pour rassurer Madame LEPERRE-VERRIER, qui s'interroge sur les conclusions de la mission RGPP. En effet, si on signe un protocole avec les collectivités, alors l'Etat s'engage dans quelque chose. A défaut, l'Etat se limitera à la continuité hydraulique. De plus, il rappelle que la partie financière ne sera pas déconnectée de la décentralisation. En effet, le signataire Etat ne s'engagera pas sur un seul volet.

Madame MARIN salue l'engagement de la Région Nord-Pas de Calais qui est un partenaire de longue date sur le fluvial. Elle précise que l'intérêt de cette rencontre était de mettre tout le monde autour d'une table, car il y a encore un an, nous n'avions aucune perspective.

Monsieur PERAT salue le travail réalisé et souhaite que Monsieur VERDEAUX soit missionné pour écrire le protocole financier pour les deux ponts. En même temps, il faut dépasser cette dimension et travailler sur un projet innovant avec une dimension européenne. Il est rappelé que les collectivités riveraines de la Sambre ont déposé ensemble un dossier INTERREG, le ParcoursSambre, qui peut permettre de travailler sur un vrai développement de la Sambre, dans son territoire. L'objectif est d'intégrer l'ensemble des projets des collectivités, même belges pour construire un véritable projet de territoire.

Monsieur SAINT-HUILE et Madame SULECK souhaitent que le travail à réaliser sur le futur mode de gestion soit effectué en même temps que la rédaction du protocole financier. Il est rappelé que l'Agglomération de Maubeuge Val de Sambre a déjà demandé au Préfet coordonnateur de Bassin et à la Région d'organiser une table ronde avec l'ensemble des collectivités concernées, afin de réfléchir à une possible gestion de cette voie d'eau interrégionale.

Monsieur SAINT-HUILE insiste sur la nécessité de proposer plusieurs scénarii relatifs aux modes de gestion et non de se faire imposer une structure ad hoc.

Monsieur PERAT précise qu'il est important de relayer l'information, aussi par respect pour les parties-prenantes à la démarche, à l'instar de ce qui avait été lancé à Hautmont. Il est également nécessaire de ne pas se limiter à la Sambre, mais bien de travailler de manière concertée en associant le PNR de l'Avesnois, la trame verte et bleue.

Et **Monsieur PERAT** de faire un parallèle avec un concert où pendant trois mois Monsieur VERDEAUX a recruté des musiciens, écouté les partitions, maintenant c'est à lui de mettre en musique l'orchestre et d'en être le chef d'orchestre.

Aussi **Monsieur VERDEAUX** propose de représenter les conclusions de son rapport dans le cadre d'une conférence ou d'une table ronde. Il est important de travailler sur un projet de développement qui reprenne l'ensemble des projets des collectivités qui doivent être complémentaires afin d'assurer une cohérence sur l'ensemble de la voie d'eau.

Madame KRESEC rappelle qu'une démarche a été initiée avec Voies Navigables de France autour de la mise en œuvre d'un Plan Sambre, véritable schéma de développement de la voie d'eau, dans ses aspects infrastructures, patrimoine, environnement, architecture, tourisme, développement économique. Ce Plan Sambre est adossé pour partie au dossier européen ParcoursSambre.

Madame la Sous-préfète de Vervins rappelle que les collectivités de l'Aisne sont des petites communautés de communes, qui souhaitent travailler de concert sur un projet territorial, qui pourrait s'appuyer sur le Familistère Godin.

Monsieur DEVINS rappelle que le projet de port à Hautmont ne pourra voir le jour si Vadencourt n'est pas rouvert.

Monsieur VERDEAUX rappelle, sur le volet décentralisation, la nécessité de trouver une interface cohérente.

Monsieur PERAT propose que la SEM INITIALITE travaille sur l'organisation de cette structure avec Monsieur VERDEAUX, car elle a ses entrées partout.

Monsieur THOMAS souhaite que l'on reste vigilant quant aux collectivités qui vont financer cette future structure. Et il rappelle également que si VNF n'agit pas alors VNF devra gérer les conséquences.

Madame MARIN souhaite que l'on travaille sur le long terme, et demande que l'on n'oublie pas l'idée de remettre du transport de fret sur la voie d'eau, même si cela n'est pas encore d'actualité.

A ce sujet, **Monsieur DEVINS** indique qu'un transporteur routier basé sur le territoire souhaiterait transformer une partie de sa flotte pour faire du transport fluvial, sur barges automatisées.

Monsieur PERAT précise qu'à ce jour la fermeture de la navigation à hauteur de Vadencourt n'a aucune conséquence sur le transport de fret, notamment pour les entreprises du Val de Sambre jusque Hautmont. D'autant qu'il est important de ne pas négliger cette voie d'eau, comme itinéraire de « rabattement » vers les grands axes fluviaux de Belgique et des Pays-Bas.

En conclusion :

En partenariat avec les acteurs de ce dossier, Monsieur VERDEAUX sera missionné dès fin mars pour

- rédiger un protocole d'investissement
- travailler sur un futur mode de gestion de la voie d'eau
- envisager et proposer différents scénarii pour créer une structure de gestion

Parallèlement, il est proposé une restitution du rapport au territoire.